décision de dificative modificative n°1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole GrandNancy

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2018

La première décision modificative de l'année 2018 comporte :

- l'inscription des affectations de résultats de fin d'exercice 2017 délibérées à l'issue du vote du compte administratif (cf. délibération),
- des inscriptions indispensables et non intégrées au budget primitif,
- le tableau de décision modificative technique correspondant aux virements de chapitre à chapitre au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement) ou au sein d'une même opération (en investissement) conformément au règlement budgétaire et financier voté en Conseil métropolitain du 10 février 2017,
- des écritures comptables spécifiques comprenant des régularisations comptables et des opérations d'ordre.

La présentation des ajustements est proposée par centres de responsabilité pour la section de fonctionnement et par AP/opérations pour la section d'investissement.

* * *





PRESENTATION CONSOLIDEE DE LA DM1	page	6
I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS		
Section d'investissement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page	9
Section de fonctionnement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page	27
II – INSCRIPTIONS N'IMPACTANT PAS L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE		
 Section d'investissement : virements de crédits à l'intérieur d'une même AP d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération 	page	43
2. Section de fonctionnement : virements de crédits à l'intérieur d'un même CR d'un chapitre à un autre chapitre	page	45
III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES		
 Opérations réelles A. Refacturation des frais d'administration aux budgets annexes et au secteur des déchets au budget principal 	page -	48
2. Opérations d'ordre A. Provisions	page	<i>52</i>



B. Amortissements

3. Opérations réelles et d'ordre

C. Opérations à titre gratuit

A. Intégration de l'installation de la Tour des Energies

page 53

page 54

page 56

Présentation consolidée de la DM1

	DM1 - II	NVESTISSEM	ENT TOUS BUDGETS		
DEPENSES			RECETTES		
	Opérations	Opérations		Opérations	Opérations
Opérations réelles	réelles	d'ordre	Opérations réelles	réelles	d'ordre
Budget principal	765 335 €	13 463 984 €	Budget principal	-9 193 665 €	13 422 984 €
Désaffectations sur AP	-918 327 €		Désaffectations		
Inscriptions complémentaires hors AP	21 500 €		Autofinancement		-3 030 000 €
Inscriptions complémentaires sur AP	1 101 974 €		Inscriptions complémentaires sur AP	1 664 619 €	
Emprunts			Emprunts	-11 858 284 €	
Régularisations comptables	560 188 €	13 463 984 €	Régularisations comptables	1 000 000 €	16 452 984 €
Budget annexe eau	2 625 000 €	5 285 €	Budget annexe eau		2 630 285 €
Régularisations comptables		5 285 €	Régularisations comptables		108 435 €
Inscriptions complémentaires sur AP	2 625 000 €		Autofinancement		2 521 850 €
Budget annexe assainissement			Budget annexe assainissement	-4 746 191 €	
			Emprunts	-4 746 191 €	
Budget annexe R.M.T.	-42 221 €		Budget annexe R.M.T.		
Budget annexe parcs de stationnement			Budget annexe parcs de stationnement		
Budget annexe locations immobilières	144 600 €		Budget annexe locations immobilières		144 600 €
Emprunts	19 600 €		Inscriptions complémentaires		
Inscriptions complémentaires sur AP	125 000 €		Autofinancement		144 600 €
Budget annexe congrès et événements	41 000 €		Budget annexe congrès et événements		41 000 €
Inscriptions complémentaires sur AP	41 000 €		Régularisations comptables		23 950 €
			Autofinancement		17 050 €
Budget annexe transports	41 400 €		Budget annexe transports		41 400 €
Emprunts	41 400 €		Autofinancement		41 400 €
Total	3 575 114 €	13 469 269 €	Total	-13 939 856 €	16 280 269 €
	17 044	383 €		2 340	413 €

	DM1 - F0	ONCTIONNE	ME
DEPENSES			Т
	Opérations	Opérations	Ē
Opérations réelles	réelles	d'ordre	
Budget principal	-1 418 389 €	0€	
Désaffectations	-4 708 972 €		ı
Inscriptions complémentaires	827 570 €		iF
Régularisations comptables	2 463 013 €	3 030 000 €	ı
Autofinancement		-3 030 000 €	Ī
Budget annexe eau	120 000 €	2 625 000 €	
Budget annexe assainissement	-260 885 €		
Budget annexe R.M.T.	-3 000 €		
Budget annexe parcs de stationnement	-35 000 €		
Budget annexe locations immobilières	-126 882 €	144 600 €	
Inscriptions complémentaires	59 118 €		L
Régularisations comptables	-186 000 €		ıL
Autofinancement		144 600 €	ŀ
Budget annexe congrès et événements		41 000 €	l
Régularisations comptables		23 950 €	ı
Autofinancement		17 050 €	
Budget annexe transports	106 000 €	41 400 €	ŀ
Régularisations comptables	106 000 €		ıL
Autofinancement		41 400 €	
Total		2 852 000 €	
	1 233	844 €	l

ENT TOUS BUDGETS		
RECETTES		
	Opérations	Opérations
Opérations réelles	réelles	d'ordre
Budget principal	2 320 616 €	41 000 €
Désaffectations	-738 585 €	
Inscriptions complémentaires	36 000 €	
Régularisations comptables	3 023 201 €	41 000 €
Budget annexe eau		
Budget annexe assainissement		
Budget annexe R.M.T.		
Budget annexe parcs de stationnement		
Design of the second se	75.040.6	
Budget annexe locations immobilières	75 818 €	0 €
Inscriptions complémentaires	75 818 €	
Budget annexe congrès et événements	-1 820 000 €	
Subvention d'équilibre	-2 000 000 €	
Inscriptions complémentaires	180 000 €	
inscriptions complementalies	100 000 €	
Budget annexe transports	-2 400 000 €	
Subvention d'équilibre	-2 400 000 €	
Castonasii a oquiisio	2 100 000 0	
Total	-1 823 566 €	41 000 €
- 7100	-1 782	



BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Les modifications de la section d'investissement se traduisent par des inscriptions nouvelles de $\mathbf{0,765}$ $\mathbf{M} \in \mathbb{C}$ de dépenses réelles et $\mathbf{-9,194}$ $\mathbf{M} \in \mathbb{C}$ de recettes réelles. Ces ajustements prennent en compte en dépenses 0,560 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ et en recettes 1 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ de régularisation comptable pour intégrer la tour des énergies dans le patrimoine métropolitain, 1,120 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ de produits de cessions d'immobilisations et 0,545 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ de recettes supplémentaires. Les mouvements budgétaires inscrits lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 11,858 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ d'emprunts. Enfin 13,4 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ sont enregistrés en opérations d'ordre (équilibrés en dépenses et en recettes) liés notamment aux écritures d'intégration dans le patrimoine de la tour des énergies pour 13 $\mathbb{M} \in \mathbb{C}$ et aux opérations acquises à titre gratuit (0,364 $\mathbb{M} \in \mathbb{C})$.

Fonctionnement

La section de fonctionnement prend en compte, des virements de crédits indispensables au bon fonctionnement des services et des inscriptions nouvelles à hauteur de − 1,418 M€ de dépenses réelles et 2,321 M€ en recettes réelles dont principalement en dépenses −4,4 M€ de subventions d'équilibre des budgets annexes Congrès et événements et Transports et 2,356 M€ de refacturation des frais d'administration générale au secteur des déchets (équilibrés en dépenses et en recettes).

BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe de l'**eau** est impacté en dépenses de fonctionnement de deux régularisations comptables de 0,270 M€ nécessitant l'annulation de factures d'eau d'un tiers et - 0,150 M€ au titre de la révision des modalités de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes. En investissement, **2,625 M€** de dépenses nouvelles sont inscrits dont 1,5 M€ pour solder l'opération de construction du réservoir Richard Pouille et 1 M€ au titre du programme de renouvellement de canalisations. Compte tenu des excédents constatés à l'issue de l'exercice 2017, il est proposé d'affecter 2,522 M€ d'autofinancement complémentaire.

Le budget annexe de l'**assainissement** est concerné par la désaffectation de **4,746°M€** d'emprunts suite à l'excédent d'investissement reporté 2017 de 4,606 M€ et la mise en réserve de 4,2 M€ pour financer les futurs investissements relatifs à l'évolution de la station d'épuration de Maxéville et une désaffectation en fonctionnement de **– 0,261** M€ en dépenses réelles au titre de la révision des modalités de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes.

Le budget annexe **R.M.T.** constate budgétairement une dépense de - **0,003 M**€ en fonctionnement correspondant aux frais d'administration générale dus par le budget annexe et en investissement - **0,042 M**€ de crédits dont 0,279 M€ transférés du budget principal vers le budget annexe RMT, dépenses qui font partie désormais de l'activité de la délégation de service public du réseau métropolitain et - 0,321 M€ de crédits désaffectés.



Le budget annexe **parcs de stationnement** est impacté par une dépense réelle de fonctionnement de - 0,035 M€ au titre de la révision des modalités de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes.

Le budget annexe **locations immobilières** enregistre en section de fonctionnement une inscription supplémentaire de **0,018 M€** en dépenses dont – 0,127 M€ de dépenses réelles dont la révision des modalités de remboursement des frais d'administration générale refacturés aux budgets annexes (- 0,186 M€) et 0,125 M€ de travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment de l'IRH pour des raisons de sécurité compensés par 0,145 M€ d'autofinancement et **0,076 M€** de recettes réelles.

Le budget annexe **Congrès et événements** constate une baisse de **2 M€** de la subvention d'équilibre du budget principal qui tient compte, d'une part du contentieux Eiffage lié à la construction du nouveau centre de congrès Prouvé pour lequel le Grand Nancy a perçu en 2017 des indemnités à hauteur de 1 608 480 € (TA jugement du 31/07/17), augmentant d'autant le résultat de l'an dernier (cf. Rapport du CA 2017) et d'autre part la réévaluation de la redevance variable due par le délégataire pour **0,180 M€**. En investissement, **0,041 M€** de dépenses sont inscrites sur l'opération de construction du Centre de Congrès Prouvé pour des révisions appliquées au marché de mandataire de maîtrise d'ouvrage. Cette dépense permet d'affecter 0,017 M€ d'autofinancement complémentaire.

Le budget annexe **Transports** enregistre une désaffectation en recettes de fonctionnement de **2,4 M**€ compte tenu de la reprise des résultats 2017, permettant ainsi de diminuer la subvention d'équilibre de 2,4 M€ du budget principal et une dépense de **0,106 M**€ de refacturation de frais d'administration générale. En dépenses d'investissement, le réaménagement de plusieurs emprunts donne lieu à une revalorisation de **0,041 M**€ afin de rembourser les échéances, privilégiant ainsi l'amortissement du capital équilibré par 0,041 M€ de recettes d'autofinancement complémentaire.



I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS

1. SECTION D'INVESTISSEMENT:

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS



BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section d'investissement détaillées par autorisations de programme et par opérations se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I-1) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, les désaffectations de dépenses réelles d'investissement permettent de désaffecter 11 858 284 € d'emprunts.

Opérations réelles

	DEPENSES		
	Opérations réelles	DM2	
	Désaffectations sur AP	-918 327 €	
INVESTISSEMENT	Inscriptions complémentaires hors AP	21 500 €	
	Inscriptions complémentaires sur AP	1 101 974 €	
	Intégration patrimoine installation Tour des Energies	560 188 €	
	Total	765 335 €	

RECETTES	
Opérations réelles	DM2
Désaffectations (dont - 11 858 284 € d'emprunts)	-11 858 284 €
Inscriptions complémentaires hors AP	
Inscriptions complémentaires sur AP	1 664 619 €
Intégration patrimoine installation Tour des Energies	1 000 000 €
Total	-9 193 665 €

Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM2	Opérations d'ordre	DM2
	Intégration patrimoine installation Tour des Energies	13 042 840 €	Intégration patrimoine installation Tour des Energies	13 042 840 €
INVESTISSEMENT	Opérations à titre gratuit	363 731 €	Opérations à titre gratuit	363 731 €
	Reprise des provisions	41 000 €	Provisions	580 000 €
	Sortie bien comptable	16 413 €	Sortie bien comptable	16 413 €
			Amortissements	2 450 000 €
			Autofinancement	-3 030 000 €
	Total	13 463 984 €	Total	13 422 984 €
				•
INVESTISSEMENT	Total opérations réelles et d'ordre	14 229 319 €	Total opérations réelles et d'ordre	4 229 319 €



BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 13.1 : Gestion des animaux errants ou nuisibles (+ 10 000 €)

Art. 165 302 250 Dépôts cautions reçus Fourrière animale d'agglomération (+ 10 000 €) Le précédent marché de gestion de la fourrière animale de Velaine-en-Haye étant terminé, il y a lieu de rembourser la caution de 10 000 € demandée à la société SACPA en 2008.

Sous-fonction 61.1 Accueil d'entreprises interventions économiques (+ 11 500 €) Art. 261 339 200 Participation au capital des SA et SEM (+ 11 500 €)

Le projet de constitution d'une société d'économie mixte (SEM) d'innovation et d'animation économique du Technopôle Henri Poincaré a été engagé par délibération du Conseil métropolitain du 29 septembre 2017. Le déroulement et le contenu administratif, juridique et moral de sa constitution a été détaillé ensuite par délibération de Conseil du 23 février 2018 définissant ainsi la répartition du capital avec une prise de participation du Grand Nancy à hauteur de 19 700 actions, soit 197 500 € (35,91 % du capital de la SEM). Il convient de revaloriser le budget 2018 de 1 500 €. D'autre part, des modifications récentes dans la composition de son capital sont intervenues, la société SOLVAY faisant part de son désir de ne plus devenir actionnaire de la SEM et donc de ne pas signer les statuts, ni d'acquérir les 1 000 actions correspondantes. Ce partenaire, qui faisait partie du collège des actionnaires minoritaires, met donc en péril la constitution du capital de la SEM. La Métropole du Grand Nancy entend donc combler les 10 000 € manquant en achetant les 1 000 actions (à 10 € l'action) non acquises par SOLVAY et se réservera le droit de céder ensuite ses actions, si toutefois un autre partenaire potentiel se manifestait.

AP Entretien de la voirie et des ouvrages d'arts (- 253 327 €)

Opération Ouvrages d'art (- 200 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (- 200 000 €)

Art. 2151 735 702 Réseaux de voirie Grosses réparations s/viaduc Kennedy (- 200 000 €) Les études des contraintes liées au projet du futur tram sur l'ouvrage entraînent un décalage de la partie correspondant à cette opération.

Opération Voirie (- 53 327 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (- 53 327 €)

Art. 2031 637 702 Etudes générales de voirie, ouvrages d'art (+ 200 000 €)

Sur 845 km de voirie métropolitaine, plus de 600 km sont actuellement caractérisés en termes de présence/absence d'amiante et de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Ce complément de crédits permet d'accélérer la réalisation du diagnostic systématique engagé en 2016.



Art. 2151 739 703 Réseaux de voirie Gaines par anticipation J. d'Arc/M. Brot (- 135 000 €) **Art. 2151 275 703** Réseaux de voirie – Gaines par anticipation (- 118 327 €)

Il y a lieu de transférer les crédits destinés à la pose de conduits pour les opérateurs télécom prévus au budget principal vers le budget annexe RMT, ces dépenses font partie désormais de l'activité de la délégation de service public du réseau métropolitain. Pour rappel, dès lors que la pose de conduits est mise à disposition du délégataire, il est pertinent que ces opérations fassent partie du même budget annexe.

AP Gestion des déchets (+60 000 €)

Opération Collecte et traitement (+ 350 000 €) Sous-fonction 7212 : Collecte des déchets (+ 319 000 €)

Art. 21351 90 610 Bâtiments publics-Garage atelier p/véhicules de collecte (+ 23 000 €) Le système de nettoyage haute pression des camions de collecte nécessite d'être remplacé. Ces dépenses n'ayant pas été prévues au budget primitif, il convient d'ajuster les crédits à hauteur de 23 000 €.

Art. 2152 536 610 Installations de voirie - Travaux divers collecte (+ 36 000 €)

Les dépenses liées aux études d'implantation des conteneurs sont désormais imputées sur les lignes budgétaires des travaux compte tenu des investissements réalisés. Un transfert de crédits est opéré des études (nature 2031) vers les installations de voirie (nature 2152).

Art. 2152 88 610 Installations de voirie - Conteneurs (+ 100 000 €)

Suite à la défaillance d'un fournisseur, les commandes engagées en 2017 n'ont pas été honorées. Les livraisons ont été effectuées en 2018. Il est donc nécessaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire initiale.

Art. 2158 88 610 Autres installations, matériels outillage – Conteneurs (+ 100 000 €) Il est proposé d'acquérir de nouvelles bornes de surface pour les ordures ménagères adaptées à la problématique des points de regroupement et ne nécessitant pas de travaux onéreux pour leur mise en place.

Art. 458100536 536 610 Opération sous mandat – travaux divers collecte (+ 60 000 €) Des projets d'implantation de conteneurs enterrés sur Nancy et Tomblaine se concrétisent en 2018 et nécessitent une augmentation des crédits. Ces dépenses seront remboursées dans leur intégralité par les bailleurs concernés.

Sous-fonction 7212.1 : Collecte des déchets (récupération) (+ 31 000 €)

Art. 2152 536 610.HT Installations de voirie - Travaux divers collecte (+ 15 000 €) Les dépenses liées aux études d'implantation des conteneurs sont désormais imputées sur les lignes budgétaires des travaux compte tenu des investissements réalisés. Un transfert de crédits est opéré des études (nature 2031) vers les installations de voirie (nature 2152).

Art. 21351 90 610.HT Bâtiments publics Garage atelier véhicules collecte (+ 16 000 €)
 Le système de nettoyage haute pression des camions de collecte nécessite d'être remplacé.
 Il convient d'ajuster les crédits 2018 à hauteur de 16 000 €.



Opération Déchetteries (- 239 000 €)

Sous-fonction 7212 : Collecte des déchets (- 239 000 €)

Art. 2031 605 610 Frais d'études - Extension de la déchetterie de Ludres (- 70 000 €)

Art. 23181 605 610 Installations générales – Extension déchetterie Ludres (- 234 000 €)

Une partie des travaux de la déchetterie de Ludres prévue en 2018 est reportée en 2019, compte-tenu de la complexité de la procédure.

Art. 2152 534 610 Installation de voirie - Déchetteries (+ 40 000 €)

Les compacteurs à cartons des déchetteries d'Essey et de Nancy nécessitent d'être remplacés. Ces dépenses n'ayant pas été prévues au budget primitif, il convient d'ajuster les crédits à hauteur de 40 000 €.

Art. 2158 534 610 Autres installations – Déchetteries (+ 25 000 €)

Pour garantir le bon fonctionnement des déchetteries, il est nécessaire d'acquérir un plus grand nombre de bennes de déchetteries que prévu initialement au budget.

Opération Etudes et communication (- 51 000 €)

Sous-fonction 7212 : Collecte des déchets (-36 000 €)

Art. 2031 85 610 Frais d'études – Etudes générales (- 36 000 €)

Sous-fonction 7212.1 : Collecte des déchets (récupération) (-15 000 €)

Art. 2031 85 610.HT Frais d'études – Etudes générales (- 15 000 €)

Les dépenses liées aux études d'implantation des conteneurs sont désormais imputées sur les lignes budgétaires des travaux compte tenu des investissements réalisés. Un transfert de crédits est opéré des études (nature 2031) vers les installations de voirie (nature 2152).

AP Chauffage urbain (+ 49 500 €)

Opération études et travaux de chauffage urbain (+ 49 500 €)

Sous-fonction 751.1 : Chauffage urbain (+ 49 500 €)

Art. 2115 376 253 Terrains Bâtis – Réseaux de chaleur (+ 49 500 €)

Dans le cadre de la délibération de Conseil du 24 juin 2016, le transfert des biens relatifs au réseau de chaleur de l'OPH au Grand Nancy a été acté. Aussi, les frais d'acquisition des installations de chauffage urbain situées sur le Plateau de Haye et appartenant auparavant à l'Office Métropolitain de l'habitat doivent être réglés pour un montant total de 89 500 € sur l'exercice 2018. Ces dépenses nécessitent un complément de 49 500 € au budget 2018.

AP Urbanisme opérationnel (+ 52 000 €)

Opération Rives de Meurthe (+ 52 000 €)

Sous-fonction: 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (+ 52 000 €)

Art. 23158 693 620 Autres - Projet urbain partenarial Bd Meurthe canal (+ 52 000 €)
Les premières notes d'honoraires se rapportant à la mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pré-opérationnelle préalable au lancement d'un projet Urbain Partenarial (P.U.P) menée par la Solorem, initialement prévues fin 2017 ont été produites en janvier 2018.
Ces dépenses nécessitent un complément de 52 000 € au budget 2018.



AP Planification urbaine et stratégie foncière (- 52 000 €)

Opération Plans Locaux d'urbanisme (- 52 000 €)

Sous-fonction: 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 52 000 €)

Art. 2031 600 620 Frais d'études – Plan Local d'urbanisme intercommunal (- 52 000 €) En raison du décalage du calendrier d'élaboration du PLUi HD, entraînant notamment un décalage dans le recrutement de l'AMO pré-opérationnelle, certains frais d'études externalisées sont décalés en 2019.

AP Cohésion sociale (+ 185 000 €)

Opération Cohésion Sociale (+ 185 000 €)

Sous-fonction 515.5 : Cohésion sociale

Art. 23158 555 670 Autres constructions Centre de Supervision Urbain (+ 165 000 €)

Art. 23158 555 600PAT Autres constructions Centre de Supervision Urbain (+ 20 000 €) Le projet initial d'installer un Centre de Supervision Urbain (CSU) et de transférer le PC circulation et le PC régulation de TRANSDEV au pôle de l'eau, avec une capacité de 500 caméras, et dans un premier temps la supervision de 250 à 300 caméras, a été chiffré par l'assistant à maîtrise d'ouvrage à environ 4 millions d'euros. Ce projet jugé pour le moment trop coûteux, d'autres solutions ont été recherchées permettant une mise en œuvre moins onéreuse et plus rapide. La solution proposée est de réaliser uniquement le CSU dans des locaux déjà existants, au rez-de-chaussée du bâtiment Chalnot. Ceux-ci ne nécessitent, pour les aménager, que des travaux bien moins importants qu'au pôle de l'eau. Cette hypothèse permet d'exploiter environ 300 caméras au maximum. Dans le cadre de cette opération, un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera relancé, l'ancien marché étant expiré depuis début mai. Un 1er paiement est donc à prévoir, à hauteur de 24 000 €, sur une estimation totale de 30 000 €. Par ailleurs, un marché de maîtrise d'œuvre est également prévu en 2018, estimé à 28 800 € environ, dont 19 200 € seront nécessaires dès cette année. Enfin, des travaux bâtimentaires sont également envisagés dès 2018. Ces travaux seront suivis de l'aménagement de la salle d'exploitation afin que le CSU soit opérationnel courant 2019 dans le bâtiment Chalnot.

AP ARTEM (+ 100 474 €)

Opération Construction ARTEM 2^{ème} Tranche ENSA (+ 100 474 €) Sous-fonction 515.3 : Quartier Blandan (+ 100 474 €)

Art. 2111 574 253 Terrains nus – Construction ARTEM 2^{ème} tranche ENSA (+ 100 474 €) Suite à la délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2017, la vente du terrain d'assiette de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy (ENSAD), nouvellement érigée sur ARTEM dans le quartier Haussonville-Blandan, a pu se finaliser entre la Solorem, concessionnaire d'aménagement et le Grand Nancy, maître d'ouvrage du projet de construction ARTEM. Dans ce cadre, la Métropole doit régler 78 634 € à Solorem dont 75 064 € de TVA restant à acquitter sur la partie du prix du coût du foncier et 3 570 € de surplus de TVA sur la partie des charges de viabilisation (évolution de la TVA de 19,6 % à 20 %) ainsi que 21 840 € d'honoraires. L'acte de vente a été signé fin décembre 2017. Il y a lieu de prévoir cette enveloppe totale par décision modificative.



AP Développement économique (+ 42 000 €)

Opération Développement Ecosystème propice pour les entreprises (+ 42 000 €) Sous-fonction 62.1 : Aménagements de sites économiques (+ 42 000 €)

Art. 2111 425 253 Terrains nus – Site aéroportuaire Plaines Rives droite (+ 42 000 €)
Par délibération du 9 décembre 2016, l'assemblée délibérante du Grand Nancy a décidé de céder, acquérir et/ou échanger un certain nombre de parcelles situées sur la zone aéroportuaire de Nancy-Tomblaine afin de permettre les travaux d'allongement de la piste de l'Aéroport. Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy devait acquérir la parcelle cadastrée AL n° 8, située Lieu-dit « Près de l'Etang » à Tomblaine aux consorts Hausser. Pour permettre cette acquisition, il convient d'ajuster 42 000 € à l'enveloppe allouée.

AP Sport pour tous - Loisirs

Opération équipements sport pour tous - loisirs (+ 50 000 €)

Sous-fonction 325.5 : Vol à voile (+ 50 000 €)

Art. 21351 69 600G Maintenance et travaux Centre Régional de vol à voile (+ 50 000 €) Suite à un audit technique Sofitec, il est nécessaire d'inscrire 50 000 € correspondant à des travaux électriques de mise aux normes des bâtiments du Centre de vol à voile de Malzéville.

Opération Pôle aquatique (- 50 000 €) Sous-fonction 323 : Piscines (- 50 000 €)

Art. 21351 747 600P Changement Centrale d'Air piscine de Vandoeuvre (- 50 000 €) Les travaux de changement de la centrale d'air de la piscine de Vandoeuvre ont été réalisés. En conséquence, la désaffectation de 50 000 € permettra de réaliser les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments du Centre de Vol à voile à Malzéville.

AP Bâtiments métropolitains (- 8 000 €)

Opération travaux et maintenance « autres bâtiments » (- 8 000 €)
Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (- 8 000 €)
Art. 21352 113 600PAT Bâtiments privés – Travaux et démolitions (- 8 000 €)

AP Stationnement (+ 8 000 €)

Opération Maintenance des parkings et de la fourrière (+ 8 000 €) Sous-fonction 844.1 : Fourrière métropolitaine (+ 8 000 €)

Art. 21351 231 600PAT Bâtiments publics - Nouvelle fourrière (+ 8 000 €)

Les travaux de maintenance de la fourrière métropolitaine ont été réalisés sur l'autorisation de programme des bâtiments métropolitains au lieu d'être affectés à l'autorisation de programme dédiée au stationnement dans l'agglomération. Aussi, un transfert de budget à hauteur de 8 000 € doit donc être opéré entre les deux AP.



RECETTES

Opérations réelles

Sous fonction 01 Opérations non ventilables (- 11 858 284 €)

Art. 1641 320 Emprunts (- 11 858 284 €)

Les mouvements budgétaires inscrits lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 11 858 284 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 33 885 481,98 €.

AP Gestion des déchets (+ 370 737 €)

Opération Collecte et traitement (+ 370 737 €) Sous-fonction 7212 : Collecte des déchets (+ 60 000 €)

Art. 458200536 536 610 Opération sous mandat – travaux divers collecte (+ 60 000 €) Des projets d'implantation de conteneurs enterrés sur Nancy et Tomblaine se concrétisent en 2018 et nécessitent une augmentation des crédits. Il convient d'ajuster les recettes correspondant au remboursement des travaux par les bailleurs concernés.

Sous-fonction 7213.1 : Tri, revalorisation et traitement des déchets (+ 310 737 €) Art. 1328.10 672 610.HT Subventions Eco-emballages (+ 310 737 €)

Le Grand Nancy a perçu le solde de la subvention sur les investissements réalisés dans le cadre du plan de relance du tri, en partenariat avec Eco Emballages, qui s'est achevé en juin 2017. Ce montant, initialement escompté sur 2017, a été versé en avril 2018.

AP Développement économique (+ 1 070 000 €)

Opération Développement Ecosystème propice p/les entreprises (+1 070 000 €) Sous-fonction 62.1 : Aménagements de sites économiques (+ 1 070 000 €)

Art. 024 634 253CESS Produits cessions – ZAC de Frocourt Houdemont (+ 1 070 000 €)
Sur la ZAC de Frocourt à Houdemont-Fléville-devant-Nancy, plusieurs parcelles ont été acquises sur Solorem, alors concessionnaire de la ZAC, avant sa clôture survenue fin 2017.
Ces parcelles ont fait l'objet d'offres de vente ou sont en cours de vente avec différents acteurs économiques, pour y installer des activités tertiaires, notamment dans le domaine artisanal. Une première vente sera conclue suite au vote du Conseil du 25 mai 2018, actant la cession de la parcelle AK 176p du Grand Nancy au profit de la société Habitat Fermetures Conseil (HFC), pour un montant de 99 000 € TTC. D'autres cessions doivent se conclure en 2018 sur la ZAC de Frocourt sur 5 parcelles restant à commercialiser. La prévision de recette totale de ces cessions d'immobilisation s'élève à près de 1 070 000 €.

AP ARTEM (+ 78 935 €)

Opération Construction ARTEM 3^{ème} Tranche (+ 78 935 €) Sous-fonction 515.3 : Quartier-Blandan (+ 78 935 €)

Art. 458203102 632 201 Construction ARTEM 3^{ème} tranche ICN/ISAM-IAE (+ 78 935 €)



Un marché public de production d'œuvre ayant pour objet « la conception, réalisation et insertion d'une œuvre artistique au titre du 1 % artistique dans le cadre des constructions ARTEM et de l'Institut Jean Lamour à Nancy » a été attribué le 15 octobre 2014 par le Grand Nancy à Messieurs Djamel KOKENE et Michel BLAZY, pour la réalisation d'une œuvre artistique dénommée « la peau des choses ou l'aspirateur et le cosmos ». Face aux difficultés d'exécution de cette œuvre et aux motifs financiers et techniques liés à la réalisation de ce projet, le Grand Nancy a décidé par décision n° 10232 du 25 septembre 2017 de résilier ce contrat pour motif d'intérêt général. La Métropole a fixé le solde du marché à la somme négative de −78 934,68 € selon un décompte de résiliation joint à ladite décision.

AP Sport pour tous – Loisirs (+ 61 066 €)

Opération équipements sport pour tous - loisirs (+ 61 066 €)

Sous-fonction 325.3 : Pôle nautique (+ 61 066 €)

Art. 1321 522 350P Etat établits nationaux Aménagement du Pôle nautique (+ 61 066 €) Il convient d'inscrire une recette de 61 066 € correspondant au solde de la participation du Centre National de Développement du Sport (CNDS) pour le projet de réalisation du Pôle nautique dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et principalement son Grand Projet n° 9 sur la valorisation du potentiel culturel et sportif de la Lorraine.

AP Attractivité culture scientifique, technique (+ 33 880 €)

Opération Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 33 880 €) Sous-fonction 311.1 : Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 33 880 €)

Art. 1311 710 600PAT Etat - Remplacement de chaudières (+ 33 880 €)

Dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local au titre de l'accompagnement des grands projets d'investissement (enveloppe n° 1), le programme sur le remplacement de deux chaudières au Conservatoire Régional du Grand Nancy a été retenu. Le taux de subvention a été fixé à 40,86 % pour un montant maximal de subvention de 40 666 €. Au vu du montant des factures de travaux fournies, le Grand Nancy a bénéficié d'une subvention de 33 880 €. Aussi, il convient d'inscrire cette recette non prévue au budget primitif 2018.

AP Programme de rénovation urbaine (+ 1 €)

Opération Quartiers prioritaires (+ 1 €)

Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (+ 1 €)

Art. 024 349 253CESS Produits cessions – ANRU St-Michel-Jéricho (+ 1 €)

Conformément au protocole d'accord foncier relatif aux aménagements des espaces publics du quartier prioritaire Saint Michel Jéricho délibéré en Conseil du 2 juillet 2010, le Grand Nancy doit céder à la société Batigère la parcelle AC n° 422 située rue Jacques Cartier à Saint-Max en vue de la réalisation de plusieurs résidences d'habitations sociales. Le déclassement de la parcelle et le principe d'une cession à un euro ont été validés



respectivement par décisions du Président n° 10441 et n° 10442 du 28 mars et 29 mars 2018. La recette de 1 € sera encaissée au cours du second semestre 2018.

AP Grandes infrastructures de voirie (+ 50 000 €)

Opération Voie de la Meurthe (+ 50 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 50 000 €)

Art. 024 8 253CESS Produits cessions - Voie de la Meurthe (+ 50 000 €)

Dans le cadre de la réalisation de son projet immobilier rue de l'Abbé Lemire à Nancy, la société Eiffage a fait part de son intérêt pour la parcelle métropolitaine cadastrée AP n°563, située rue du Docteur Grandjean. Ce délaissé n'ayant pas d'affectation particulière, le Grand Nancy a accepté par délibération du Bureau du 13 février 2015 de céder cette emprise en vue de constituer un front bâti continu le long de la future voie de la Meurthe.

En 2018, la société Eiffage a sollicité le Grand Nancy afin qu'ait lieu une substitution d'acquéreur au profit d'une filiale du promoteur Edouard Denis, Eiffage conservant la maîtrise d'oeuvre du projet. La recette d'un montant de 50 000 € est prévue avant la fin de l'année 2018.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (- 3 030 000 €)

Art. 021 320.0R Virement de la section de fonctionnement (- 3 030 000 €)

Compte tenu des mouvements budgétaires portés dans cette décision modificative, il est proposé de désaffecter 3 030 000 € d'autofinancement complémentaire.



BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous et en partie III écritures comptables spécifiques se traduisent par des inscriptions nouvelles de **2 630 285** € en dépenses dont 2 625 000 € de dépenses réelles et 5 285 € de dépenses d'ordre et 2 630 285 € en recettes d'ordre.

DEPENSES

Opérations réelles

AP Eau potable (+ 2 625 000 €)

Opération Production d'Eau Potable (+ 1 500 000 €)

Art. 2315 8171 420 Installations techniques – Réservoir Richard Pouille (+ 1 500 000 €) Ces crédits permettront de solder l'opération de construction du réservoir Richard Pouille. Ils intègrent d'une part les crédits non consommés sur 2016 et 2017, les paiements ayant été inférieurs aux prévisions des budgets primitifs (-0,55 M€ en 2016 et -1,14 M€ en 2017) et incluent d'autre part le montant de l'avenant n° 2 conclu après l'établissement du budget primitif à hauteur de 0,68 M€. En effet, cette inscription budgétaire n'a pas été inscrite lors de l'élaboration du budget primitif 2018. Par ailleurs, les litiges en cours avec le titulaire du marché conduisent à provisionner 0,27 M€. Au final, le coût global de l'opération incluant les différents lots de travaux et l'ensemble des prestations et frais annexes s'établira à 24,8 M€ en concordance avec les prévisions initiales de cette opération dans le schéma directeur d'eau potable de 2010. La Métropole a par ailleurs bénéficié d'aides majorées de l'Agence de l'Eau.

Opération Réseau de distribution (+ 1 125 000 €)

Art. 21531 8030 420 Réseaux Adduction Eau Branchement en renouvelt (+ 100 000 €) Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 100 000 € pour soutenir la politique de résorption des branchements en plomb en tenant compte de la programmation 2018 qui n'a pu être finalisée que postérieurement à l'élaboration du budget primitif.

Art. 21561 8014 435 Matériel spécifique – Achat matériel d'exploitation (+ 25 000 €)
Ce complément permet de financer le renforcement du groupe de pompage associé au réservoir Trinité à Saint Max. Pour soutenir la distribution sur le secteur desservi par ce réservoir, le groupe de pompage est utilisé à sa pleine capacité 12 h par jour. La mise à disposition d'une pompe supplémentaire s'avère nécessaire pour permettre une meilleure réactivité en cas de panne et ainsi garantir la continuité du service de distribution d'eau potable.

Art. 21531 8022 420 Réseaux – Renouvellement de canalisations (+ 1 000 000 €)
 Ces crédits tiennent compte de l'importance exceptionnelle du programme de renouvellement de canalisations tel qu'il résulte des travaux sur la voirie et des nécessités



de la gestion patrimoniale des réseaux. Ce programme comprend 43 opérations parmi lesquels on peut notamment relever :

- Rues Saint Dizier, de l'Ile de Corse, du Sergent Blandan, de Verdun à Nancy,
- Chemin d'Amance à Dommartemont,
- Rue Pasteur de l'Eglise à Malzéville,
- Rue Carnot à Laneuveville,
- Avenue des Erables à Heillecourt et Houdemont,
- Allée des Erables et des Alisiers à Vandoeuvre lès Nancy.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 2 521 850 €)

Art. 021 320.0R Virement de la section de fonctionnement (+ 2 521 850 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement et des excédents constatés à l'issue de l'exercice 2017, il est proposé d'affecter 2 521 850 € d'autofinancement complémentaire.



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous se traduisent par des inscriptions nouvelles de **– 4 746 191 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent d'investissement passe à 4 059 571,71 €.

RECETTES

Opérations réelles

Art. 1641 320 Emprunts en euros (- 4 746 191 €)

L'excédent d'investissement reporté 2017 de 4 605 762,71 € et la mise en réserve pour les investissements futurs de 4 200 000 € permettent de désaffecter l'intégralité des emprunts.



BUDGET ANNEXE DU R.M.T.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous se traduisent par des inscriptions nouvelles de **– 42 221 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement passe à 430 808,13 €.

DEPENSES

Opérations réelles

Art 2153 10 302 Installations à caractère spécifique Haut débit p/particuliers (- 320 999 €) Lors de la préparation budgétaire, cette enveloppe a été inscrite comme provision pour régulariser des écritures budgétaires liées aux dépenses du réseau qu'il n'y a plus lieu de maintenir.

AP Développement du haut débit et du très haut débit (+ 278 778 €)

Opération Fibre optique (+ 278 778 €)

Art 2153 12 703 Installations à caractère spécifique Conduits par anticipation (+ 211 106 €) Art 2315 13 703 Installations matériel et outillages - Modifications du réseau (+ 67 672 €) Il y a lieu de transférer les crédits destinés à la pose de conduits pour les opérateurs télécom prévus au budget principal vers le budget annexe RMT, ces dépenses font partie désormais de l'activité de la délégation de service public du réseau métropolitain. Pour rappel, dès lors que la pose de conduits est mise à disposition du délégataire, il est pertinent que ces opérations fassent partie du même budget annexe. D'autre part, conformément à la délibération du 23 mars 2018, la direction de la domanialité et des réseaux va procéder à la pose de conduits avec GRDF sur le quartier de Villers-Clairlieu afin que la société Orange puisse y déployer la fibre optique dans les cinq prochaines années.



BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement se traduisent par des inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes. Le montant des inscriptions nouvelles est de **144 600 €** en dépenses réelles et en recettes d'ordre.

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 19 600 €) Art. 1641.21 320 Agence France Locale (+ 19 600 €)

Il y a lieu d'inscrire 19 600 € afin de rembourser une échéance d'emprunt auprès de l'Agence France Locale.

AP Bâtiments métropolitains (+ 125 000 €)

Opération travaux et maintenance « autres bâtiments » (+ 125 000 €) Sous-fonction 13 : Immeuble 11 rue Gabriel Péri (+ 125 000 €)

Art. 2135 16 600PAT Installations – Restructuration des locaux rue G. Péri (+ 125 000 €) La direction du patrimoine doit procéder au désamiantage et à la démolition du bâtiment de l'IRH le plus rapidement possible afin de préparer la première phase d'aménagement de l'ensemble de la zone et pour des raisons de sécurité. Le budget alloué à l'imputation dédiée doit être abondé à hauteur de 125 000 €.

AP Grands évènements et grands équipements

Opération Equipements dédiés au sport professionnel Sous-fonction 15 : Stade Marcel Picot (- 460 000 €)

Art. 2188 22 600G Autres matériels - Sonorisation Stade Marcel Picot (- 460 000 €)

Au vu des éléments du dossier de réfection de la sonorisation du stade Marcel Picot estimée au Budget primitif à 500 000 € et par anticipation du risque accru d'un appel d'offres infructueux, il est proposé un transfert de 460 000 € pour provisionner le surcoût de l'opération sonorisation et la réfection de l'éclairage public du Palais des Sports Jean Weille et des parkings.

Sous-fonction 02 : Palais des Sports Jean Weille (+ 460 000 €)

Art. 2135 25 710 Installations générales – Rénovation éclairage public (+ 400 000 €)

Afin de répondre à la règlementation des différentes fédérations sportives ainsi qu'aux exigences des retransmissions TV pour les compétitions nationales et internationales et notamment le championnat d'Europe de Handball féminin qui aura lieu du 29 novembre au 12 décembre 2018, il est impératif de passer la grande salle en éclairage tout LED. Cette opération entraînera une diminution de la consommation, une augmentation de la durée de vie et une réduction des coûts de maintenance. Le budget de cet aménagement s'élève à



360 000 €.

L'éclairage des parkings situés aux abords du palais des sports Jean Weille nécessitent un éclairage répondant aux normes afin de pallier les défauts d'isolation de l'existant. Le coût de cette restructuration est estimé à 40 000 €.

Art. 2188 24 600G Autres matériels Sonorisation Palais des sports J. Weille (+ 60 000 €) Une somme de 180 000 € a été inscrite au budget primitif 2018 pour la réfection de la sonorisation du palais des sports Jean Weille datant de 2002, afin de répondre aux exigences des normes de sécurité et de performance. Au vu du résultat du maître d'œuvre, il s'avère que le coût de cette opération s'élève à 240 000 €. Aussi, il y a lieu de revaloriser de 60 000 € le budget initial.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 144 600 €)

Art. 021 320.OR Virement de la section de fonctionnement (+ 144 600 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 144 600 € d'autofinancement complémentaire.



BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement se traduisent par des inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes. Le montant des inscriptions nouvelles est de 41 000 € en dépenses réelles et en recettes d'ordre.

DEPENSES

Opérations réelles

AP Centre de Congrès - Parc des expositions (+ 41 000 €)

Opération Construction du nouveau Centre de Congrès (+ 41 000 €) Sous fonction 02 : Centre de Congrès Prouvé (+ 41 000 €)

Art. 2313 1 200 Constructions – Nouveau Centre des Congrès (+ 41 000 €)

Sur l'opération de construction du Centre de Congrès Prouvé, la dernière note d'honoraires de Solorem, adressée début 2018, en vue de solder son marché de mandataire de maîtrise d'ouvrage, n'a pas pu être honorée. Il convient ainsi de revaloriser 41 000 € de crédits sur cette enveloppe. Ce paiement équivaut principalement au montant de la somme des révisions appliquées à ce marché.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 17 050 €)

Art. 021 320.0R Virement de la section de fonctionnement (+ 17 050 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 17 050 € d'autofinancement complémentaire.



BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement se traduisent par des inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes. Le montant des inscriptions nouvelles est de 41 400 € en dépenses réelles et en recettes d'ordre.

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 41 400 €)

Art. 1641.1 320 Caisse des Dépôts et Consignations (+ 41 400 €)

Le réaménagement de plusieurs emprunts donne lieu à une revalorisation de 41 400 € au budget annexe transports afin de rembourser les échéances, privilégiant ainsi l'amortissement du capital.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 41 400 €)

Art. 021 320.0R Virement de la section de fonctionnement (+ 41 400 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 41 400 € d'autofinancement complémentaire.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS



BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées par centres de responsabilité se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I-2) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent de fonctionnement initial de 499 805,57 € est porté à 4 279 810,57 €.

Opérations réelles

	DEPENSES		
	Opérations réelles	DM2	
FONCTIONNEMENT	Désaffectations	-4 708 972 €	
FONCTIONNEMENT	Inscriptions complémentaires	827 570 €	
	Refacturation secteur des déchets	2 356 539 €	
	Intégration patrimoine installation Tour des Energies	106 474 €	
	Total	-1 418 389 €	

1	RECETTES	
	Opérations réelles	DM2
	Désaffectations	-738 585 €
1	Inscriptions complémentaires	36 000 €
	Refacturation secteur des déchets	2 356 539 €
	Intégration patrimoine installation Tour des Energies	666 662 €
l	Total	2 320 616 €

Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM2	Opérations d'ordre	DM2
	Autofinancement	-3 030 000 €		
FONCTIONNEMENT	Provisions	580 000 €	Reprise des provisions	41 000 €
	Amortissements	2 450 000 €		
	Total	0 €	Total	41 000 €
FONCTIONNEMENT	Total opérations réelles et d'ordre	-1 418 389 €	Total opérations réelles et d'ordre	2 361 616 €



BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 031 : Assemblée délibérante (+ 17 000 €)

Art. 65312 112 Frais de missions et déplacements (+ 17 000 €)

Les partenariats noués à l'international nécessitent d'engager des frais de déplacement pour permettre aux élus concernés d'aller rencontrer leurs homologues étrangers et de développer de nouveaux liens économiques, culturels et/ou universitaires avec les pays visités. Il convient ainsi de prévoir une enveloppe de 17 000 € supplémentaire pour faire face à ces dépenses en 2018.

Sous-fonction 221 : Collèges (+ 4 258 €)

Art. 6561.1 320 Participation au SIS (+ 4 258 €)

La participation du Grand Nancy au Syndicat Intercommunal Scolaire a été prévue, faute d'éléments d'information au moment de la préparation du budget métropolitain en février 2018. Le Syndicat a récemment notifié au Grand Nancy, lors du vote de son budget 2018, une participation de 1 974 268 €, en hausse de 0,22 % par rapport au montant réellement versé en 2017 (1 970 009 €). La prévision budgétaire est ainsi réévaluée de 4 258 €.

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (- 4 400 000 €)

Art. 6573641.3 320 Subvention au budget annexe Congrès événements (- 2 000 000 €) Il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de 2 000 000 € compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Congrès événements». Cette baisse tient compte, d'une part du contentieux Eiffage lié à la construction du nouveau centre de congrès Prouvé pour lequel le Grand Nancy a perçu en 2017 des indemnités à hauteur de 1 608 480 € (TA jugement du 31/07/17), augmentant d'autant le résultat de l'an dernier (cf. Rapport du CA 2017) et d'autre part, à la réévaluation de 180 000 € de la redevance variable due par le délégataire portant le total à 500 000 €.

Art. 6573641.5 320 Subvention au budget annexe « transports » (- 2 400 000 €)

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports » et de la reprise des résultats 2017, il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de 2 400 000 €.

CR Dépenses de structure (+ 15 000 €)

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (+ 15 000 €)

Art. 6184 111MED Versements à des organismes de formation (+ 15 000 €)

CR Propreté voirie - espaces verts (- 15 000 €)

Sous-fonction 846 : Viabilité hivernale et aléas climatiques (- 15 000 €)

Art. 60633.3 706 Fourniture de sel (- 15 000 €)

Afin de programmer des formations dans le cadre de permis poids lourds supplémentaires, il est proposé de prélever 15 000 € sur l'enveloppe de fourniture de sel.



CR Urbanisme et écologie urbaine (+ 20 000 €)

Sous-fonction 78.1 : Ecologie urbaine (+ 20 000 €)

Art. 62268 616 Autres honoraires, conseils... (+ 20 000 €)

CR Développement économique (- 5 000 €)

Sous-fonction 23.4 :Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA) (- 5 000 €)

Art. 62268 201 Autres honoraires, conseils... (- 17 500 €)

Art. 65748 201SUBV Subventions autres personnes de droit privé (+ 12 500 €)

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat au titre du programme « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA), le Grand Nancy, coordinateur d'un consortium regroupant plus de 70 partenaires a été retenu pour son projet « Des Hommes et des Arbres : les racines de demain ». Cette première sélection va permettre à la Métropole, de percevoir une aide publique de 377 000 € au maximum. Le Grand Nancy et ses partenaires vont pouvoir engager la deuxième phase du projet TIGA, qui consiste à finaliser les études d'ingénierie qui permettront de répondre à l'appel d'offre lancé par l'Etat et la Caisse des Dépôts (CDC) avant fin 2018. La délibération du Conseil du 25 mai 2018 a voté les différents rapports partenariaux et/ou contractuels entre les acteurs du consortium. Il convient dès lors de désaffecter 12 500 € des honoraires pour les transférer vers la subvention qui mettra en œuvre la convention de reversement des crédits Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) au profit de l'association PLAB Grand Est (Pôle lorrain d'ameublement bois) dans le cadre de l'étude 3 du projet. Une partie de l'étude (20 000 €) permettant le dépôt de candidature doit être pris sur les crédits de l'écologie urbaine, en lien avec leur partenariat avec CEREMA.

CR Grands partenariats (+ 64 900 €)

Sous-fonction 510.1 : Ingénierie territoriale (+ 49 900 €)

Art. 62268 160 Autres Honoraires, Conseils (+ 5 000 €)

Art. 62268 205 Autres Honoraires, Conseils (+ 16 900 €)

Art. 6251 111 Voyages, Déplacements, Missions (+ 13 000 €)

Art. 657382 160SUBV Subventions aux organismes publics divers (+ 10 000 €)

Art. 6561.11 160SUBV Participation SM pôle métropolitain du Sillon Iorrain (+ 5 000 €)

La Métropole du Grand Nancy a adopté ses nouvelles orientations en matière de stratégie à l'internationale en fin d'année 2017, décidant notamment d'affirmer et de renforcer le positionnement stratégique européen, transfrontalier et international de la Métropole. Pour ce faire, il a été décidé d'effectuer des déplacements à l'étranger afin de nouer des partenariats forts avec des Etats amis en matière de développement économique, de recherche ou encore de patrimoine et de culture. Il convient ainsi de prévoir une enveloppe de 13 000 € pour faire face aux frais engendrés par ces déplacements des agents accompagnant et organisant. D'autre part, le développement de ce projet entre dans une phase de mobilisation de différentes communautés d'acteurs (élus, agents, institutions, acteurs économiques, ...) avec l'organisation de plusieurs séminaires, dont le périmètre n'avait pas forcément été déterminé lors de la préparation budgétaire 2018. Pour ajuster les coûts de ces manifestations, il y a lieu de compléter 5 000 € au budget. Dans le cadre de la stratégie d'attractivité et de marketing territorial et dans l'objectif de développer la marque « Nancy » à l'échelle nationale et voire internationale, il y a lieu d'abonder le



budget à hauteur de 16 900 € pour faire face à l'ensemble des dépenses (honoraires agence, réalisation d'un film de promotion, campagne médias, événementiels de promotion...). Par ailleurs, afin de soutenir en 2018 le Centre Européen Universitaire, Institut de l'Université de Lorraine formant spécifiquement les étudiants aux droits européen, à la gestion financière et à la communication, il y a lieu d'allouer une enveloppe de 10 000 € de subvention. L'action du CEU entre en résonance évidente avec les nouvelles orientations du Grand Nancy en matière de politique à l'international. Enfin, le syndicat mixte du pôle métropolitain du Sillon Iorrain a voté pour 2018 un budget en progression par rapport à 2017, certaines missions jusqu'ici assumées par la Métropole et les autres collectivités membres du Sillon Iorrain, chacune sur leur territoire d'exercice, étant prise en charge dorénavant par le Syndicat mixte, en lieu et place de ces dernières. Lors de la préparation budgétaire 2018 l'augmentation de la participation du Grand Nancy au budget du Sillon Iorrain n'avait pas été totalement définie. Il convient de revaloriser la participation du syndicat mixte de 5 000 € dont le budget a été voté pour un total de 321 000 €.

Sous-fonction 048 : Autres actions de coopération (+ 15 000 €)

Art. 6185 160 Frais de colloques et séminaires (+ 15 000 €)

La Métropole du Grand Nancy, réunie en Conseil le 29 septembre 2017, a décidé de se doter de nouvelles orientations stratégiques relatives à l'action internationale, européenne et transfrontalière. C'est dans cette perspective que la première édition des Entretiens Franco-allemands de Nancy (EFAN) s'est tenue en février 2018 remportant un grand succès populaire. Il a donc été décidé de préparer une suite à cette édition célébrant l'entente franco-allemande. Pour ce faire et préfigurer la manifestation de 2019, il convient d'abonder le budget de 15 000 €.

CR Sports-Loisirs (+ 381 440 €)

Sous-fonction 326 : Manifestations sportives (+ 25 000 €)

Art. 65748.119 350SUBV Subvention Assoc. Boxe Française Vandoeuvre (- 4 000 €) **Art.** 65748.170 350SUBV Subvention UNSS – championnat du monde (- 19 500 €)

Une subvention a été prévue au budget primitif 2018 pour les championnats de boxe et le championnat du monde UNSS qui se sont tenus à Nancy en 2017. Dans la mesure où ces manifestations ne seront pas programmées cette année, il est proposé d'affecter ces sommes à l'organisation de manifestations sportives.

Art. 65748.86 350SUBV Subvention pour manifestations sportives (+ 48 500 €)

Dans le cadre de deux délibérations inscrites au Conseil de Métropole du 18 mai 2018, il est prévu d'une part, un soutien financier de 35 000 € pour l'accueil de la Golden European League de Volley-ball féminin et d'autre part, 10 000 € pour l'événement oenogastronomique "Toul'monde à Table". L'enveloppe résiduelle de 3 500 € permettra de programmer l'organisation de manifestations sportives pour le second semestre 2018.

Art. 6238.13 350G Promotion sport Ncy Athlétisme Métrop. Semi marathon (- 12 000 €) **Art. 65748.113 350SUBV** Subvention Association Ncy Athlétisme Métropole (+ 12 000 €)

Art. 6238.15 350G Promotion p/sport - Nancy-Vandoeuvre Volley ball (- 40 750 €) **Art.** 65748.183 350SUBV Subvention Assoc. Vandoeuvre Nancy Volley ball (+ 40 750 €)



Art. 6238.12 350G Promotion p/sport - Grand Nancy Métropole Handball (- 38 622 €) **Art. 65742.178 350SUBV** Subvention Grand Nancy Métropole Handball SA (+ 38 622 €)

Art. 6238.16 350G Promotion par le sport - Grand Nancy Volley Ball (- 130 000 €) Art. 65748.182 350SUBV Subvention Grand Nancy Métropole Volley ball (+ 130 000 €) La délibération relative au « soutien aux grands évènements sportifs du deuxième semestre 2018 » est soumise au Conseil Métropolitain du 22 juin. Parmi les différents évènements abordés, un soutien financier de 12 000 € pour promouvoir la manifestation « Courir pour Octobre Rose » du dimanche 7 octobre 2018, organisée par « Nancy Athlétisme Métropole » est prévu. Cette dépense sera inscrite par prélèvement sur l'article 6238.13 correspondant au résiduel non affecté dans le cadre du partenariat mis en place avec Nancy Athlétisme Métropole pour l'organisation du semi-marathon du Grand Nancy. L'ensemble des conventions arrivant à échéance en juin 2018 et au vu des missions d'intérêt général qui sont confiées aux différents clubs, il est proposé de les renouveler en procédant au versement de subventions pris par transfert de crédits des natures 6238.

Sous-fonction 325.2 : Golf public de Pulnoy (- 25 000 €)

Art. 65742.39 350SUBV Subvention au golf de Pulnoy p/initiations scolaires (- 25 000 €) La Métropole du Grand Nancy ne reconduira pas sa participation au titre de l'initiation au golf des scolaires de l'agglomération. Ainsi, la somme de 25 000 € prévue au budget primitif 2018 sera affectée à l'organisation de nouvelles manifestations sportives.

Sous-fonction 325.7 : Parcs de loisirs (+ 381 440 €)

Art. 6561.7 350SUBV Participation au Syndicat du Lac de Madine (+ 381 440 €)

Le Grand Nancy a engagé depuis 2016 une procédure de retrait du syndicat mixte pour l'aménagement du lac de Madine, dont il était membre par substitution à la Ville de Nancy. L'aboutissement de cette procédure ayant été retardé et en l'absence d'arrêté préfectoral constatant le retrait du Grand Nancy au syndicat mixte, la Chambre régionale des comptes a déclaré obligatoire l'inscription des sommes dues soit 237 231,39 € au titre des participations financières pour les années 2016 et 2017. A cette inscription s'ajoute par anticipation, la contribution du Grand Nancy pour l'année 2018, d'un montant de 144 208,34 €. En conséquence, il est proposé de prendre en charge au budget principal 2018 la somme globale de 381 440 €.

CR Etablissements de CST (+ 36 000 €)

Sous-fonction 311.2 : Diffusion des Sciences et de l'Innovation (+ 3 300 €)

Art. 65732 202SUBV Régions (+ 3 300 €)

Sous-fonction 314.4 : Direction commune des trois musées (- 3 300 €)

Art. 62268 202 Autres honoraires, conseils... (- 3 300 €)

Le Conseil métropolitain vote une subvention à hauteur de 10 000 € afin d'abonder le fonds de soutien à l'écriture, au développement et à la production cinématographique, audiovisuelle, aux nouveaux médias et à l'animation, porté par la Région Grand Est. Cette participation permettra de contribuer à l'effort entrepris par la Région pour accueillir davantage de productions sur l'ensemble du Grand Est, source de dynamisme économique pour les territoires. Ainsi, il convient d'inscrire 3 300 € pris en charge par le pôle Culture sports-loisirs et prélevés sur l'enveloppe des honoraires. La Direction de la Communication participe à hauteur de 3 300 € et le pôle Développement économique pour 3 400 €.



Sous-fonction 314.1 Musée de l'Histoire du fer Domaine de Montaigu (+ 30 000 €)

Art. 6233 270 Foires et expositions (+ 15 000 €)

Art. 6236 270 Catalogues et imprimés et publications (+ 5 000 €)

Art. 6238 270 Diverses publications, publicités (+ 10 000 €)

Une recette de 30 000 \in , accordée par la Région Grand Est, est affectée aux dépenses d'amélioration du musée de l'Histoire du fer et du château de Montaigu, pour 15 000 \in à l'exposition permanente du musée et l'aménagement de la salle obscure pour une exposition (nouveaux présentoirs, peinture, impression de textes, outils de communication et de signalétique pour les présentations en extérieur), 5 000 \in à l'impression et la conception graphique (ateliers vacances, prestations d'animation, impression bâche) et 10 000 \in à la programmation culturelle et à la diffusion de communication (nouveaux ateliers, prestations d'animation, diffusion de flyers, création graphique).

Sous-fonction 314.2 : Museum aquarium de Nancy (+ 6 000 €)

Art. 6068 272.HT Autres matières et fournitures (+ 6 000 €)

La boutique du Muséum-Aquarium de Nancy (MAN) s'étoffe progressivement en vue de sa prochaine transformation prévue au 1er semestre 2019 dans le cadre du projet de rénovation du hall d'accueil de l'établissement. Le MAN teste ainsi plusieurs gammes de produits qui rencontrent dès à présent un large succès. Aussi, il est opportun de prévoir un complément de 6 000 € pour pouvoir agrémenter la boutique jusqu'à la fin de l'année 2018 et notamment en vue de la prochaine saison estivale. Une délibération au Conseil de juin propose la vente de nouveaux produits pour les boutiques des trois établissements de Culture Scientifique et Technique.

CR Communication et Direction générale

Sous-fonction 022: Information, communication, publicité

Art 65732 120SUBV Régions (+ 3 300 €)

Art 6238 120SUBV Diverses publications, publicités (- 3 300 €)

Il convient d'inscrire la part de la subvention prise en charge par la Direction de la Communication qui participe à hauteur de 3 300 € sur un montant total de 10 000 € pour le fonds de soutien à l'écriture, au développement et à la production cinématographique, audiovisuelle, aux nouveaux médias et à l'animation, porté par la Région Grand Est.

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (- 3 030 000 €)

Art. 023 320.0R Virement à la section d'investissement (- 3 030 000 €)

Compte tenu des mouvements budgétaires portés dans cette décision modificative, il est proposé de désaffecter 3 030 000 € d'autofinancement complémentaire.



RECETTES

Opérations réelles

CR Développement économique (- 209 700 €)

Sous-fonction 23.4 : Territoire d'Innovation de Grande Ambition (- 209 700 €)

Art. 74788 201 Participations autres (- 73 700 €)

Art. 74888 201 Autres (- 82 000 €)

Art. 74758 201Participations autres groupements (- 54 000 €)

Au moment de l'engagement du projet TIGA, fin 2017, il avait été convenu que le Grand Nancy prenne en charge l'ensemble des dépenses d'ingénierie liées à ce projet et qu'il perçoive les participations des partenaires du consortium dans le cadre de conventions de partenariats, via des subventions de ces derniers. Finalement, suite à l'élaboration plus aboutie du projet « Des Hommes et des Arbres : les racines de demain », et de son montage juridique, il s'avère que la plupart des relations entre les membres du consortium seront formalisées au sein de contrats de recherche à l'intérieur desquels les partenaires à l'initiative des différentes études consentiront à des valorisations en nature ou des commandes réalisées en directe. Il convient de désaffecter les recettes pour 209 000 €.

CR Etablissements de CST (+ 30 000 €)

Sous-fonction 314.1 Musée de l'Histoire du fer Domaine de Montaigu (+ 30 000 €) Art. 7472 270 Participation des Régions (+ 30 000 €)

La Région Grand Est a octroyé une subvention de 10 000 € pour la réalisation du projet mis en œuvre à l'occasion des 50 ans du Musée de l'Histoire du Fer et de 20 000 € pour l'exposition « Tour Eiffel, made in Lorraine ». Ces crédits seront réaffectés à l'exposition permanente, à l'aménagement de la salle obscure, l'impression et la conception graphique pour le Musée du Fer et le Château de Montaigu.

Sous-fonction 314.2 : Museum aquarium de Nancy (+ 6 000 €)

Art. 7088 272.REGI Autres produits d'activités annexes (+ 6 000 €)

L'augmentation du crédit d'achat de la boutique du Muséum-Aquarium de Nancy génère une augmentation des ventes. Aussi, il convient d'inscrire 6 000 € supplémentaires.



BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous et en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **2 745 000** € dont 120 000 € de dépenses réelles et 2 625 000 € de dépenses d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 1 730 398,96 €.

DEPENSES

Opérations réelles

CR Eau (+ 270 000 €)

Art. 673 440 Titres annulés sur exercices antérieurs (+ 270 000 €)

Une régularisation comptable a nécessité l'annulation de l'intégralité de factures d'eau d'un tiers ayant donné lieu à la réémission d'un titre pour un montant équivalent. Les crédits sont ainsi ajustés selon les besoins.

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 2 521 850 €)

Art. 023 320.0R Virement à la section d'investissement (+ 2 521 850 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement et des excédents constatés à l'issue de l'exercice 2017, il est proposé d'affecter 2 521 850 € d'autofinancement complémentaire.



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **– 260 885 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 3 121 009,42 €.



BUDGET ANNEXE DU R.M.T.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **– 3 000 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 76 281,68 €.



BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **– 35 000 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 636 299,65 €.



BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous et en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **17 718** € en dépenses dont - 126 882 € de dépenses réelles et 144 600 € de dépenses d'ordre et **75 818** € en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 879 520,44 €.

DEPENSES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 17 200 €)

Sous-fonction 08 : Immeuble Saint-Gobain/Pont à Mousson (+ 17 200 €)

Art. 614 250 Charges locatives et de copropriété (+ 17 200 €)

L'immeuble situé au 97 avenue de la Libération à NANCY est vendu depuis la fin d'année 2017. Il est donc nécessaire d'inscrire une somme de 17 200 € afin de régulariser des charges locatives de l'année 2016.

CR Dépenses de structure (+ 41 918 €)

Sous-fonction 17: Parking cascade (+ 41 918 €)

Art. 673 250 Titres annulés sur exercices antérieurs (+ 41 918 €)

La redevance d'amodiation relative au centre commercial « la Cascade Laxou » a été titrée pour la société EPARECA à la place de la société MATCH en 2017. Il est donc nécessaire d'annuler le titre de recette erroné par un mandat de nature 673 et d'établir le titre de recette sur 2018 auprès du tiers concerné (nature 752).

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01: Services communs (+ 144 600 €)

Art. 023 320.0R Virement à la section d'investissement (+ 144 600 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 144 600 € d'autofinancement complémentaire.



RECETTES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 33 900 €)

Sous-fonction 08: Immeuble Saint-Gobain/Pont à Mousson (+ 33 900 €)

Art. 773 250 Mandats annulés sur exercices antérieurs (+ 29 210 €)

Art. 7087 250 Remboursement de frais (+ 4 690 €)

L'immeuble situé au 97 avenue de la Libération à NANCY est vendu depuis la fin d'année 2017. Il est donc nécessaire d'inscrire une somme de 29 210 € annulant les mandats correspondant aux provisions versées en 2016 (nature 614) et de 4 690 € pour régulariser des charges locatives de l'année 2016.

CR Dépenses de structure (+ 41 918 €)

Sous-fonction 17: Parking cascade (+ 41 918 €)

Art. 752 250 Revenus des immeubles non affectés (+ 41 918 €)

La redevance d'amodiation relative au centre commercial « la Cascade Laxou » a été titrée pour la société EPARECA à la place de la société MATCH en 2017. Il est donc nécessaire d'annuler le titre de recette erroné par un mandat de nature 673 et d'établir le titre de recette sur 2018 auprès du tiers concerné (nature 752).



BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous et en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **41 000 €** en dépenses d'ordre et **– 1 820 000 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 408 746,29 €.

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 17 050 €)

Art. 023 320.0R Virement à la section d'investissement (+ 17 050 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 17 050 € d'autofinancement complémentaire.

RECETTES

Opérations réelles

Sous fonction 01 : Services communs (- 2 000 000 €)

Art. 774 320 Subventions exceptionnelles (- 2 000 000 €)

Il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de 2 000 000 € compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « *Congrès événements*». Cette baisse tient compte, d'une part du contentieux Eiffage lié à la construction du nouveau centre de congrès Prouvé pour lequel le Grand Nancy a perçu en 2017 des indemnités à hauteur de 1 608 480 € (TA jugement du 31/07/17), augmentant d'autant le résultat de l'an dernier (cf. Rapport du CA 2017) et d'autre part, à la réévaluation de la redevance variable due par le délégataire pour 180 000 € (présentée ci-dessous).

CR Grands projets (+ 180 000 €)

Sous fonction 02 : Centre de Congrès Prouvé (+ 180 000 €)

Art. 757 200 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires (+ 180 000 €)
Compte tenu du résultat excédentaire sur l'exercice 2017 de la délégation de service public de gestion et d'exploitation du Centre de Congrès Prouvé s'élevant à plus d'1 million d'euros, le Grand Nancy, en tant que délégant percevra 500 000 € de redevance variable, au lieu de 320 000 € prévus initialement. La société anonyme publique locale (SAPL) Grand Nancy Congrès et Evénements assure en effet la gestion et l'exploitation du Centre de Congrès Prouvé et les membres du comité de suivi de cette DSP ont ainsi décidé de reverser au Grand Nancy le montant de redevance variable maximum permis par l'article 28.2 du contrat de DSP. Celui-ci stipule en effet que lorsque le résultat de la délégation de service public présente un solde positif, le comité de suivi se prononce sur la possibilité de prévoir le versement d'une redevance variable au profit du délégant. Le montant de cette redevance variable ne peut alors excéder la moitié du résultat positif de la délégation de service public.



BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous et en partie III écritures comptables spécifiques. Le montant des inscriptions nouvelles est de **147 400 €** de dépenses dont $106\ 000\ \in$ en dépenses réelles et 41 400 € en dépenses d'ordre et **- 2 400 000** € en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 492 224,83 €.

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 41 400 €)

Art. 023 320.0R Virement à la section d'investissement (+ 41 400 €)

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 41 400 € d'autofinancement complémentaire.

RECETTES

Opérations réelles

Sous fonction 01 : Services communs (- 2 400 000 €)

Art. 774 320 Subventions exceptionnelles (- 2 400 000 €)

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports » et de la reprise des résultats 2017, il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de 2 400 000 €.



II – INSCRIPTIONS N'IMPACTANT PAS L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE

1- SECTION D'INVESTISSEMENT:

VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UNE MEME AP D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE AU SEIN DE LA MEME OPERATION



Le Conseil métropolitain a adopté, par délibération du 10 février 2017, un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme 2016/2018 et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil de métropole, lors d'une décision modificative technique.

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique.

La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Opération	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
	-7 289	de		23181	installations générales	689	NPNRU site les Provinces Laxou	660
Quartiers prioritaires (ANRU 2)	-5 020	de	515.6	23181	installations générales	690	NPNRU site Haussonville Nations	660
Qual tiers prioritaires (ANRO 2)	7 289 vers		313.0	204182	bâtiments et installations	689	NPNRU site les Provinces Laxou	660SUBV
	5 020	vers	ers 204182 bâtiments et installations		690	NPNRU site Haussonville Nations	660SUBV	
Quartiers prioritaires	23 000	de vers	515.4		autres constructions autres agencements aménagements	351	ANRU : site Vandoeuvre	660 253
Doro privá	627	de	552.1	20422	bâtiments et installations	641	écoprimes	640SUBV
Parc privé	027	vers	552.2	2188	autres	550	maison de l'habitat	640
Travaux au siège social	851	de vers	020.1		bâtiments administratifs bâtiments publics	l .	extension du siège social réhabilitation RDC Kennedy	600PAT
Pôle aquatique	95 000	de vers	323		bâtiments publics bâtiments culturels & sportifs		chgt centrale air pisc Vandoeuvre réhabilitation piscine Vandoeuvre	600P
Bassins de rétention	100 000	de vers	735		terrains nus autres réseaux	02.3	aménagement du bassin des longues raies	253 420
Développement écosystème propice p/entreprises	2 500	vers	62.1		frais d'études terrains nus	I	plaines Flageul zac de Frocourt Houdemont	200
Musées, réserves communes, diffusion des sciences	22 500	de vers	314.2		œuvres et objets d'art bâtiments publics	51	travaux dans les musées	272
	-10 000	de		204182	bâtiments et installations	399	lutte contre l'habitat indigne	640SUBV
6ème P.L.H.	-15 000	de	552.1	2031	frais d'études	399	lutte contre l'habitat indigne	640
Deme F.L.A.	10 000	vers	002.1	2031	frais d'études	603	sédent. gens voy. Bois-la-Dame	640
	15 000	vers		20421	biens mobiliers matériels et études	399	lutte contre l'habitat indigne	640SUBV

BUDGET ASSAINISSEMENT

Opération	Montant	Budget assainissement	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Réseaux de collecte	150 000	de		2315	installations mat. outil. techniques	9173	intercepteur du Grémillon	420
Reseaux de collecte		vers		21532	réseaux d'assainissement	9091	extension renforcement réseaux	420



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT:

VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE



S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
	-170 000	de		6238.12	promotion p/le sport : handball	350G
	-50 000	de		6238.11	promotion p/le sport : Sluc basket	350G
	-50 000	de		6238.10	promotion p/le sport : ASNL	350G
	-10 500	de		65748.170	subv UNSS championnat du monde	350SUBV
Sports - loisirs	-3 500	de	326	65748.143	subv comité départemental rugby	350SUBV
	14 000	vers		65748.86	subv fonctionnement manif sport	350SUBV
	50 000	vers		65748.45	subv à l'ASNL assoc sportive Ncy	350SUBV
	50 000	vers		65742.460	subv au Sluc Nancy basket SASP	350SUBV
	170 000	vers		65742.178	subv GN métropole handball SA	350SUBV
Dénomos de atmusture	2 000	de	020.1	6184	versements à organismes formation	302
Dépenses de structure	2 000	vers	020.1	65732	régions	302SUBV
Urbaniama at ágalagia urbaina	40 000	de	78.1	65748.156	subv diverses p/ l'écologie urbaine	616SUBV
Urbanisme et écologie urbaine	40 000	vers	/8.1	62268	autres honoraires, conseils	616
Etablissements de Culture	20 000	de	211.2	62268	autres honoraires, conseils	202
scientifique technique	20 000	vers	311.2	657382	subv organismes publics divers	202SUBV
Dáchata mánagara	2 000	de	7010	611.1	collecte des ordures ménagères	610
Déchets ménagers	2 000	vers	7212	65748.146	subvention à l'association ADLIS	610SUBV

BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES

Centre de responsabilité	Montant	Budget Locations immobilières	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Développement économique	1 300	de	06	618.1	prestations de services	250
Bovoloppomom cooncilique	1 000	vers	00	673	titres annulés	200



III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES
III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES



1 – OPERATIONS REELLES



A. Opérations réelles relatives à la refacturation des frais d'administration aux budgets annexes et au secteur des déchets au budget principal

La nécessité de tenir une comptabilité analytique rigoureuse exige de revoir les modalités de remboursement des frais d'administration générale par les budgets annexes et le secteur des déchets au budget principal financé par la TEOM, les modalités de calcul actuelles n'ayant pas été revues depuis 2010. Les frais d'administration seront désormais calculés chaque année :

- En identifiant le montant des dépenses d'administration générale supportées par le budget principal l'année précédente. Au regard de l'instruction comptable M57, il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement de la fonction 0 « Services généraux », à l'exclusion des chapitres « 014 Atténuations de produits » et « 66 Charges financières », et des subventions d'équilibre aux budgets annexes.
- En affectant ce montant à chaque budget au prorata des effectifs, mesurés en « Equivalents Temps-Plein », par rapport aux effectifs totaux de la Métropole. Au cas particulier du service des Déchets, les effectifs retenus tiennent compte des agents qui, bien que placés hiérarchiquement dans un autre service, concourent à la compétence Déchets. Il s'agit par exemple du temps de travail mesuré en ETP consacré par les agents du service Propreté à la collecte des déchets (corbeilles de voiries et encombrants).
- Le montant ainsi obtenu est réduit de moitié pour les budgets qui disposent de leurs propres services administratifs. Sont concernés les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui présentent la particularité de disposer de leurs propres véhicules et centres techniques, d'un service assurant la facturation et la relation clientèle, et d'une Direction Administrative et Financière aux missions étendues (gestion des ressources humaines, comptabilité en lien avec le Trésor Public, etc...).

Au cas particulier du service des Déchets, les frais d'administration sont majorés du remboursement des frais de personnel d'autres services, au prorata du temps passé au profit des déchets. Cette composante, déterminée sur la base du compte administratif précédent, comprend 14,2 % de la masse salariale du service Propreté (compte tenu du temps passé à la collecte des corbeilles de voirie et des encombrants) et 10 % de l'équipe Facturation de l'eau qui assure également la facturation des déchetteries et de la redevance spéciale.

Enfin, les frais d'administration du service des Déchets sont également majorés du remboursement des frais d'entretien de la voirie, compte-tenu de l'usure engendrée par le trafic des poids lourds du service, en l'absence de toute contribution directe à sa remise en état. Cette composante, déterminée sur la base du compte administratif précédent, est calculée en fonction des kilomètres parcourus par ces véhicules, au prorata du trafic total constaté pour les poids lourds sur les voiries métropolitaines. Ce prorata est ensuite appliqué au coût d'entretien de la voirie.



BUDGET PRINCIPAL - SECTEUR DES DECHETS

			DEPEN	SES		RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Frais d'administration générale	7212	62871		320	476 737,00	01	70871.1		320	476 737,00
Coûts d'usure de la voirie	7212	62871		320	671 380,00	01	70871.1		320	671 380,00
Remboursements de frais de personnel	7212	6215		320	1 208 422,00	01	70841.1		320	1 208 422,00
					2 356 539,00					2 356 539,00

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES					RECETTES					
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service		DM	
Frais d'administration générale Eau						01	70872.1		320	-	150 000,00	
Frais d'administration générale Assainissement						01	70872.1		320	-	260 885,00	
Frais d'administration générale RMT						01	70872.3		320	-	3 000,00	
Frais d'administration générale Parcs de stationnement						01	70872.4		320	-	35 000,00	
Frais d'administration générale Locations immobilières						01	70872.5		320	-	186 000,00	
Frais d'administration générale Transports						01	70872.6		320		106 000,00	
										-	528 885,00	

BUDGET EAU

	DEPENSES								
	S/fonction	Article	Progr	Service		DM			
Frais d'administration générale		6287.1		320	-	150 000,00			
					-	150 000,00			

BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES								
	S/fonction	Article	Progr	Service		DM			
Frais d'administration générale		6287.1		320	•	260 885,00			
					-	260 885,00			

BUDGET RMT

	DEPENSES								
	S/fonction	Article	Progr	Service		DM			
Frais d'administration générale		6287.1		320	ı	3 000,00			
					-	3 000,00			

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

	DEPENSES									
	S/fonction	Article	Progr	Service		DM				
Frais d'administration générale	01	6287.1		320	•	35 000,00				
					•	35 000,00				

BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES

	DEPENSES									
	S/fonction	Article	Progr	Service		DM				
Frais d'administration générale	01	6287.1		320	-	186 000,00				
					-	186 000,00				

BUDGET TRANSPORTS

			DEPEN	SES	
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Frais d'administration générale	01	6287.1		320	106 000,00
					106 000,00



2 – OPERATIONS D'ORDRE



A. Opérations d'ordre relatives aux provisions

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise par des écritures d'ordre toute perte financière probable. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge. Cela est matérialisé comptablement par un mandat au 6815 et un titre au 15112.

Lorsque le jugement est devenu définitif ou que les voies de recours sont épuisées, il convient de constater budgétairement la reprise de la provision par des opérations d'ordre, à savoir une recette de fonctionnement au 7815 et une dépense d'investissement au 15112.

SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

		D	EPENS	SES			F	RECETT	ES	
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
TEOM Société AUCHAN et autres	01	6815		320.OR	32 000,00	01	15112		320.OR	32 000,00
Sanction disciplinaire d'un agent	01	6815		320.OR	2 000,00	01	15112		320.OR	2 000,00
Refus reconnaissance de maladie professionnelle	01	6815		320.OR	1 000,00	01	15112		320.OR	1 000,00
ARTEM Kokene et Blazy contestation titre	01	6815		320.OR	87 000,00	01	15112		320.OR	87 000,00
ARTEM Kokene et Blazy réparation préjudice	01	6815		320.OR	308 000,00	01	15112		320.OR	308 000,00
AXIMA CONCEPT - Espace Thiers	01	6815		320.OR	150 000,00	01	15112		320.OR	150 000,00
_					580 000,00					580 000,00

Société Viry	01	15112	320.0	R 41 000,00	01	7815	320.OR	41 000,00
				41 000,00				41 000,00

BUDGET EAU

			EPENS	SES		RECETTES					
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
contentieux factures d'eau		6815		320.OR	10 000,00		15112		320.OR	10 000,00	
				10 000,00					10 000,00		



B - Opérations d'ordre relatives aux amortissements

Afin de constater comptablement les amortissements à réaliser au titre de l'exercice 2018, il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'eau et du Centre de congrès et évènements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL SECTEUR DES DECHETS

		DEPE	NSES				RECE	TTES		
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service		DM
7212	6811		320.OR	1 148 582,00	7212	28031		320.OR		226 307,00
01	6811		320.OR	- 1 148 582,00	7212	28152		320.OR		265 701,00
					7212	28158		320.OR		455 490,00
					7212	281838		320.OR		130,00
					7212	281848		320.OR		5 172,00
					7212	28188		320.OR		195 282,00
					7212	2804181		320.OR		500,00
					01	28031		320.OR	-	226 307,00
					01	28152		320.OR	-	265 701,00
					01	28158		320.OR	-	455 490,00
					01	281838		320.OR	-	130,00
					01	281848		320.OR	-	5 172,00
					01	28188		320.OR	-	195 282,00
					01	2804181		320.OR	-	500,00
				•						-

BUDGET PRINCIPAL

		DEPE	NSES				RECE	TTES	
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	6811		320.OR	2 450 000,00	01	28051		320.OR	51 720,00
					01	28128		320.OR	80 800,00
					01	281318		320.OR	1 055 500,00
					01	281351		320.OR	998 100,00
					01	28158		320.OR	108 700,00
					01	28181		320.OR	121 000,00
					01	281828		320.OR	34 180,00
				2 450 000,00					2 450 000,00

BUDGET EAU

		DEPEN	ISES				RECET	TES	
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
	6811		320.OR	93 150,00		281531		320.OR	93 150,00
				93 150,00					93 150,00

BUDGET CENTRE DE CONGRES ET EVENEMENTS

		DEPEN	ISES				RECET	TES	
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	6811		320.OR	23 950,00	01	28131		320.OR	21 270,00
					01	28135		320.OR	2 680,00
				23 950,00					23 950,00



C -Opérations d'ordre relatives aux opérations à titre gratuit

Les instructions comptables M57 et M49 imposent de comptabiliser les immobilisations acquises à titre gratuit (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy. L'écriture d'acquisition à titre gratuit se traduit par une dépense sur le compte 21 concerné et une recette sur un compte 13, s'assimilant ainsi à une subvention reçue. En revanche la cession à titre gratuit se traduit par une recette sur le compte 21 concerné et une dépense sur un compte 204, s'assimilant ainsi à une subvention versée lorsque le bien n'est pas complètement amorti.

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

			DEPE	ISES				RECE	TTES	
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Chauffage Urbain - Réseau de Chaleur	751.1	2111	376	320.OP	193 200,00	751.1	1328	376	320.OP	193 200,00
Chauffage Urbain - Réseau de Chaleur	751.1	2115	376	320.OP	1,00	751.1	1328	376	320.OP	1,00
Voirie Métropolitaine	844	2111	372	320.OP	3 177,00	844	1328	372	320.OP	3 177,00
Crématorium Vandoeuvre lès Nancy	551	2111	705	320.OP	136 800,00	551	13241	705	320.OP	136 800,00
Parc Remicourt Villers - Espaces Verts	511	2111	173	320.OP	4,00	511	13241	173	320.OP	4,00
Voirie Métropolitaine	844	2111	372	320.OP	20 341,00	844	1328	372	320.OP	20 341,00
Vitrine de Jean Prouvé de 1930	314.1	2161	50	320.OP	10 208,00	314.1	1328	50	320.OP	10 208,00
					363 731,00					363 731,00

		D	EPENS	ES		RECETTES					
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Sortie du bien comptable : trolleybus	821	204421	80	320.OP	16 413,00	821	21828	80	320.OP	16 413,00	
					16 413,00					16 413,00	

BUDGET EAU

		D	EPENS	ES		RECETTES					
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Fléville : Parcelle Installations		2111	8012	320.OP	5 285,00	1314 8012 32				5 285,00	
				5 285,00					5 285,00		



3 – OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE



A -Régularisations relatives à l'intégration dans le patrimoine de la tour des énergies

Suite à la demande expresse de la trésorière de Nancy municipale, il convient de reprendre les écritures portées en décision modificative n° 2 de 2017 pour l'intégration dans le patrimoine de la tour des énergies. Pour ce faire, un nouveau schéma comptable a été fourni par le comptable public, détaillé dans le tableau ci-dessous.

Pour rappel, par délibération du 1er avril 2016, la Métropole du Grand Nancy a confié le contrat de délégation du service public (DSP) de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire du Grand Nancy (hors Vandoeuvre et sa périphérie) à la société ESTIA – Réseaux de chaleur, pour une durée de 20 ans à compter du 1er juillet 2016. Dans ce cadre, les installations de chauffage urbain du plateau de Haye appartenant jusqu'alors à l'Office Métropolitain de l'habitat (OMh) du Grand Nancy ont été rachetées par la Métropole du Grand Nancy et mises à disposition du délégataire ESTIA. Il est donc proposé d'intégrer ces installations dans le patrimoine métropolitain.

BUDGET PRINCIPAL

Opérations d'ordre

		DEPE	NSES				RECE	TTES	
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
751.1	21318	376	320.OP	6 801 513,00	751.1	21318	376	320.OP	6 241 326,00
01	1641		320.OP	4 371 217,00	01	1641		320.OP	4 832 978,00
751.1	16876	376	320.OP	1 870 110,00	751.1	16876	376	320.OP	1 968 536,00
				13 042 840,00					13 042 840,00

Opérations réelles

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	1641		320	461 761,00	751.1	21318	376	400.HT	1 000 000,00
751.1	16876	376	320	98 427,00	751.1	773		400.HT	666 662,00
01	66111		320	106 474,00					
				666 662,00					1 666 662,00

